

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

OUVERTURE D'UNE
LIGNE DE
TRESORERIE

Séance du 14 janvier 2022

N° BU2022-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 07 janvier 2022

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -
M. Sébastien JAVOGUES - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT – M. Marin
GAILLARD - Mme Catherine BRUN - M. Christophe
ARMINJON - M. Gabriel DOUBLET - Mme Aurélie
CHARILLON

- Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - Mme Carole VINCENT - M. Jean-
Claude GEORGET - M. Philippe MONET - M. Pierre-Jean
CRASTES

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-25 fixant les délégations d'attribution des délégations au Président et au Bureau ;

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite contracter une ouverture de ligne de crédit de 500 000 euros. En 2019 et 2020 des lignes de trésorerie d'un montant de 700 000 euros ont été contractées pour les mêmes raisons, elles sont soldées à ce jour. Une consultation a été adressée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, seule la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes nous a adressé une proposition, il est proposé de la retenir et de signer un contrat de trésorerie selon les conditions suivantes :

- ✓ Montant : 500 000.00 euros
- ✓ Durée 12 mois

- ✓ Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.50%
- ✓ Taux fixe 0.50% l'an
- ✓ Commission de non-utilisation : aucune
- ✓ Frais de dossier : 2000 euros payables en une fois
- ✓ Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit d'un montant de 500 000 euros tel qu'énoncé ci-dessus pour les besoins ponctuels de trésorerie.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et tous les documents y afférent.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/01/22

Publié ou notifié le 21/01/22

Le Président,
Christian DUPESSEY



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a sunburst, surrounded by the text 'Métropole Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.